

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 28 OCTOBRE 2013

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h15)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013	5
5. PRÉAVIS N° 20/2013 – ADOPTION DU PPA LES COLOMBAIRES (« HÔPITAL DE LAVAUX »)	5
6. PRÉAVIS N° 22/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION DU PPA CULLY-GARE	7
7. PRÉAVIS N° 23/2013 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE REGROUPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PRIMAIRES ET PARASCOLAIRES DE BOURG-EN-LAVAUX SUR LES SITES DU GENEVREY À GRANDVAUX ET DES RUVINES À CULLY	10
8. PRÉAVIS N° 24/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES INFORMATIQUES (CAPACITÉ RÉSEAU, OUTILS DE FACTURATION, GUICHET VIRTUEL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)	13
9. PRÉAVIS N° 21/2013 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2014	16
10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	19
11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse, Mme Zoe Decker du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	54 Conseillers communaux selon la liste de présence	54
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Monique Bersier, Pascale Bochud, Carole Chesaux, Nathalie Esseiva, Sandra Mohl, Blaise Duboux, Vincent Chollet, Christian Currat, Jean-Christophe Dunant, Louis Fonjallaz, Pierre-André Fontannaz, Cyril Grin, Patrice Humbert, Luc Massy et Simon Vogel	15
TOTAL :		69

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En préambule, la Présidente souhaite apporter 2 modifications aux points 7 et 8 concernant le descriptif des préavis qui ont été modifiés par la Municipalité, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 septembre 2013
5. Préavis 20/2013 - Adoption du PPA Les Colombaires (« *Hôpital de Lavaux* »)
6. Préavis 22/2013 - Demande de crédit pour financer la réalisation du PPA Cully-Gare
7. Préavis 23/2013 - Crédit d'étude pour le regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires de Bourg-en-Lavaux sur les sites du Genevrey à Grandvaux et des Ruvines à Cully
8. Préavis 24/2013 - Demande de crédit complémentaire pour la mise à niveau des systèmes informatiques (capacité réseau, outils de facturation, guichet virtuel et gestion des ressources humaines)
9. Préavis 21/2013 - Arrêté d'imposition pour l'année 2014
10. Communications municipales
11. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 3 octobre de Promove, l'invitation à la Présidente au petit-déjeuner du jeudi 31 octobre, à l'Hôtel des Trois Couronnes à Vevey, sur le thème « Les turbulences internationales au sujet de la fiscalité des entreprises et du secret bancaire ».

Prochains scrutins : 24 novembre 2013 et 9 février 2014.

La Présidente demande aux membres du Conseil qui souhaite recevoir les préavis et les annexes éventuelles par courriel ?

M. J. Potterat : Il veut bien recevoir les préavis par courriel, sauf le budget et les comptes qu'il estime préférable sur papier.

M. J.-F. Parisod : Si l'envoi de tous les documents est fait par informatique, il évoque le désir d'équiper la salle d'un « *beamer* » et de présenter les préavis directement sur écran.

M. J.-L. Bandini : Il pense que les préavis devraient être envoyés par courrier postal et ce n'est pas le rôle des Conseillers de les imprimer, mais bien à la Municipalité, le plus simplement possible. Il fait remarquer aussi que le budget représente plus de 50 pages recto verso. Les rapports de commissions sont déjà envoyés par informatique.

Mme V. Hill : Il y a lieu de faire selon les habitudes des gens. Pour elle, lire les documents sur l'écran ne pose aucun problème, sauf le budget et les comptes.

Mme F. Gross : Elle trouve intéressant d'avoir les documents par informatique, car plusieurs personnes ont des PC dans la salle. L'installation du « *Wi-Fi* » dans la salle inciterait probablement plus de membres à emporter leur PC.

M. P. Scalfaro : Il trouve que c'est un débat sans fin qui pourrait prendre toute la soirée. Il estime qu'il serait bon d'y réfléchir pour que la manière de faire choisie soit rentable. Pour lui, c'est plutôt la façon électronique.

Mme la Présidente : La convocation doit être envoyée par courrier postal, c'est une obligation légale.

M. Y. Delaloye : Il évoque l'importance pour la Commission des finances d'avoir tous les documents sur papier (préavis et annexes). Il doute que transférer les charges d'impression sur les membres des

commissions soit pertinent. Quant à travailler sur la base de documents informatiques, il répond par la négative.

Mme la Présidente : On va y réfléchir et on avisera au prochain Conseil.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. J.-L. Bandini : Son intervention en page 17 : il demande de supprimer la phrase « Le seul endroit propice est Grandvaux ».

La parole n'est plus demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. PRÉAVIS N° 20/2013 – ADOPTION DU PPA LES COLOMBAIRES (« HÔPITAL DE LAVAUX »)

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Il demande à la Municipalité au sujet du point sensible dans ce PPA – beau projet à son avis – à savoir le déclassement de la zone villas. A-t-on des certitudes que cette zone villas sera déclassée ?

M. le Syndic : Après avoir pris l'avis auprès du SDT (Service du Développement du Territoire), il répond qu'il n'y avait aucun problème, car cette zone concerne un hôpital et devrait être préservée dans ce cadre. On ne fait que pérenniser quelque chose qui est déjà acquis. La zone villas ne concernerait que certaines villas et/ou terrains qui ont été rachetés et ce PPA a pour but de légaliser cela.

Mme L. de Palma : Elle souhaite avoir quelques précisions concernant l'EMS « de luxe », souci légitime relevé par la commission ad hoc. Est-ce que cela va être réservé à une population aisée, a-t-on déjà une idée des tarifs ?

M. le Syndic : Le rôle de la Municipalité est de légaliser un PPA et non de répondre en garantissant ce que l'hôpital peut faire, d'autant plus que M. le Syndic ne fait pas partie du Conseil de fondation.

Mme L. de Palma : En l'état, elle comprend que la Municipalité confirme qu'elle n'aura aucune influence et aucune capacité, en dehors des voix du Conseil de fondation, sur le type de logement qui sera mis à disposition dans ce nouveau bâtiment.

M. P. Scalfaro : En qualité de membre de la commission ad hoc et en regardant le prospectus mis à disposition lors du concours d'architecture, il évoque que cela laisse penser que seuls certains types de revenus pourraient accéder à ces logements. C'est la raison pour laquelle le rapport mentionne qu'il faudra être attentif sur ce point lors de la mise à l'enquête. Le PPA ne permet pas d'avoir une emprise là-dessus, par contre on reste vigilant à ce que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre d'habitants de la région et non seulement à ceux qui ont les moyens.

M. J. Potterat : Il signale que le Président de la Fondation est présent. Il précise que c'est la version « light » qui a été retenue, c'est-à-dire des chambres un peu plus petites, au nombre de 31 au lieu de 24, donc on ne se dirige pas vers une version hyper luxe, contrairement à ce que l'on entend.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 20/2013 de la Municipalité du 9 septembre 2013 ;
- lu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 49 voix et 1 abstention

- 1. **D'adopter** le PPA Les Colombaires soumis à l'enquête publique du 24 mai au 24 juin 2013.
- 2. **D'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis.
- 3. **De prendre acte** de la réponse de la Municipalité à l'observation.
- 4. **D'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA Les Colombaires.
- 5. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Mme N. Gross, Municipale : Au nom du Conseil d'administration de l'hôpital, ainsi qu'aux noms du Président M. Porchet et du Directeur général M. Bauechle ici présents, elle tient à remercier le Conseil communal de l'adoption de ce préavis ainsi que de sa confiance.

6. PRÉAVIS N° 22/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION DU PPA CULLY-GARE

Chacun a reçu le rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. J. Micol : Il évoque qu'il est possible que les CFF se mettent avec la commune pour effectuer un concours d'architecture, ce qui pourrait réduire considérablement les coûts.

M. le Syndic : Il y aurait 93% de chances pour ne pas dire 99% que les CFF et la commune se mettent ensemble pour partager les coûts, ce qui représente une économie d'une dizaine de milliers de francs. La réponse ne sera connue que cette semaine.

Mme L. de Palma : Elle se demande pourquoi il n'y a pas eu de commission ad hoc ?

Mme la Présidente : Le Bureau a pensé que la Commission des finances était tout à fait apte à le faire, une commission d'étude ayant déjà statué auparavant.

Mme N. Cuénoud : Elle demande ce qui va se passer au niveau du service de l'urbanisme : le poste d'urbaniste va-t-il être mis au concours et qui va choisir le BAMO (Bureau d'Aide au Maître de l'Ouvrage) ?

M. le Syndic : Au niveau du BAMO, c'est la Municipalité qui décide. Suite à un appel d'offres, 4 sur 6 bureaux ont répondu avec les CFF et c'est le bureau Patrick Vallat qui a été choisi, à l'unanimité.
Il est vrai que le choix de la politique du personnel concernant ce département est en analyse. Selon le résultat de la votation sur l'initiative Weber, on saura si l'on doit s'orienter vers un architecte ou un urbaniste. On pourra décider plus aisément dès février 2014 avec des idées plus claires. Pour l'instant, cela reste en l'état.
Le collège du Verney et l'hôpital se sont adjoints à un BAMO, la grandeur de la Commune de Bourg-en-Lavaux ne permettant pas des ressources techniques suffisamment qualifiées pour ces travaux.

Mme N. Cuénoud : Si c'est le service d'urbanisme qui doit choisir le BAMO et que ce service n'existe pas, qui choisit le BAMO ?

M. le Syndic : En tant que Municipal, lorsqu'on choisit une entreprise de maçonnerie, on n'est pas nécessairement maçon. C'est une manière de faire courante. Lorsqu'on doit construire une maison, on prend un architecte. Il s'agit d'un mandat.

M. S. Crosa : Il aimerait revenir sur la 1^{ère} intervention, car cela le dérange qu'il n'y ait pas eu de commission ad hoc. Il fait référence au préavis de tout à l'heure où la commission ad hoc a trouvé des solutions pour diminuer les coûts d'investissement de l'étude. Ici, on n'a pas cette opportunité. Il ne sait pas si légalement le Conseil est autorisé de ne pas avoir de commission ad hoc pour un préavis tel que celui-ci et propose le renvoi de ce préavis.

(Arrivée de Mme F. Reijsoo à 20h35)

M. Y. Sesseli : Lors de précédentes discussions sur le PPA de Cully-Gare, on avait évoqué le fait que la Municipalité avait la volonté de trouver des solutions par rapport aux 3-4 artisans qui sont impactés par le PPA et les transformations y relatives. La Municipalité a-t-elle trouvé des solutions pour tous ces artisans ?

M. le Syndic : Il pense au Chantier naval qui est le plus directement concerné. Cela fait plus de 2 ans qu'on essaie de trouver avec lui, surtout avec son successeur, un moyen de construire un chantier naval à proximité du port. C'est en cours.

M. R. Bech : Il comprend les réserves quant à l'absence d'une commission ad hoc. La Commission des finances a abordé la question de ces préavis d'étude en bloc qui vont plus loin qu'une seule étude. Si la Commission des finances a accepté d'aller si loin et adopter ce préavis tel quel, c'est aussi parce que le PPA est bien conçu, le règlement, précis et le cadre beaucoup plus clair et précis que cela n'est le cas pour le prochain préavis. Il y a une distinction à faire entre les 2 projets.

M. S. Crosa : Il pense que le fait que ce préavis n'a pas eu une commission ad hoc n'autorise pas le Conseil à voter ce soir. Il souhaite que ce préavis reparte en commission.

Mme C. Bugnon-Grand : La question de M. Crosa est de savoir si légalement le Conseil communal a le droit de ne pas avoir une commission ad hoc ?

Mme la Présidente : Bien sûr, c'est la Commission des finances qui a statué.

M. R. Bech : Il se demande si cette demande de renvoi, avant qu'elle soit votée au Conseil, nécessite un accord de 4-5 personnes qui soutiennent M. Crosa ?

Mme L. de Palma : Elle rappelle qu'au moment du préavis au sujet de l'adoption du PPA de Cully-Gare, c'est le travail de la Commission ad hoc qui a permis d'amener de nouvelles idées. La Commission ad hoc avait été contente que la Commission des finances suive et qu'on puisse concrétiser tout cela. Lorsqu'on aborde des montants tels et surtout

dans un souci de cohérence par rapport au préavis qui va suivre, elle ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu de commission ad hoc sur celui-ci. Ce n'est pas inintéressant de renvoyer ce vote au prochain Conseil et la forme sera respectée. Elle encourage à soutenir la proposition de M. Crosa.

(Arrivée de M. J.-C. Schwaab à 20h45)

- M. B. Rufi : A l'art. 37 du règlement du Conseil communal, le Bureau a traité cela correctement du point de vue purement formel. Si le Conseil souhaite que ce soit également soumis à une Commission ad hoc, la Présidente doit faire voter cette demande au Conseil et c'est lui qui décide.
- M. J.-L. Badoux : Il comprend le souci. Il s'agit essentiellement de chiffres qui sont édictés par des normes de professionnels et il ne voit pas très bien, si ce n'est de perdre 2 ou 3 mois, ce qu'une commission ad hoc pourrait relever sur ce préavis. Les règles du jeu ont été données dans le cadre du PPA de Cully-Gare. Ici, on a la recette de comment faire un concours d'architecture, comment le réaliser, ce qu'il coûte et, en fonction de l'ampleur de l'ouvrage, les chiffres sont édictés. Que peut-on apporter de plus ?
Le Conseil doit se prononcer sur l'acceptation ou pas de continuer la réalisation de ce PPA ? Soit on veut freiner en laissant un certain lobby politique qui va méchamment envenimer l'économie locale, soit on estime le projet magnifique et il faut aller de l'avant. Il y a une confiance à donner à une Municipalité en place qui fonctionne avec les gens qu'elle a à disposition. Il est convaincu que le temps pris par une commission ad hoc ne va pas apporter plus.
- M. M.-H. Noverraz : Il abandonne dans le sens de M. Badoux, ayant été rapporteur du préavis du PPA de Cully-Gare. Il s'agit d'une demande de crédit pour financer sa réalisation. On a siégé avec la Commission des finances pendant de nombreuses heures. Le résultat est connu, voté et accepté. Il s'agit de chiffres qui doivent être discutés par des professionnels. On a élu une Commission des finances qui représente des professionnels. Si on suit M. Crosa avec une Commission ad hoc, il faudra des professionnels et ne pas choisir au hasard. Il ne voit pas l'utilité de dresser une Commission ad hoc de professionnels de la finance contre une Commission des finances représentant des professionnels de la finance.
- M. J.-L. Bandini : La Commission ad hoc a travaillé d'arrache-pied avec un résultat impeccable. Cela est acquis. Les coûts sont connus. Lorsque M. Badoux dit que les chiffres sont justes, le connaissant bien, il ne va dire que les chiffres sont justes s'ils sont faux. La Commission des finances a fait son travail, en plus elle a soulevé une possibilité d'économie que le Syndic a confirmée. Il ne voit pas ce qu'une

Commission ad hoc pourrait apporter de plus. Le rôle du Conseil est de savoir s'il accepte ou pas la proposition de la Municipalité.

M. S. Crosa : Du moment qu'il a entendu des professionnels s'exprimer, il retire sa demande.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 22/2013 de la Municipalité du 23 septembre 2013 ;
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 46 voix et 6 abstentions

- 1. **D'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 1'080'000.- TTC pour la réalisation de la première étape du plan partiel d'affectation (PPA) Gare de Cully, un crédit d'étude pour la réalisation d'un bâtiment et du parking souterrain jusqu'à l'obtention du permis de construire.
- 2. **De laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 3. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 36'000.- par année, (chapitre 420) le 1^{er} au budget 2014.

7. PRÉAVIS N° 23/2013 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE GROUPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PRIMAIRES ET PARASCOLAIRES DE BOURG-EN-LAVAUX SUR LES SITES DU GENEVREY À GRANDVAUX ET DES RUVINES À CULLY

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est pas procédé à leur relecture.

M. Y. Kazemi, Municipal : En préambule, il tient à remercier le travail des commissions. Le rapport de la Commission ad hoc explicite les raisons qui ont amené à mettre en marche cette réflexion liée à deux conditions à venir, d'une part les travaux relatifs au projet de l'hôpital qui entraîneront la démolition de l'UAPE de la Capite pour laquelle il faudra retrouver une localisation et, d'autre part, accueillir une partie des élèves scolarisés à Pully. La Municipalité a pris les devants pour éviter

d'investir dans des infrastructures scolaires coûteuses. La 1^{ère} solution de la Municipalité était de présenter un préavis en bloc jusqu'à l'obtention du permis de construction. L'idée était d'aller le plus vite possible. M. Kazemi s'est rendu compte en collaborant avec les commissions qu'il était préférable et utile de présenter un crédit d'étude préalable pour lequel la Municipalité adhère tout à fait et de procéder par étapes pour la suite. Il ne s'agit pas d'économie, le travail étant le même. La Municipalité se rallie donc totalement aux deux amendements proposés par les deux commissions.

Mme L. de Palma :

La Commission déplore que, pour la 3^{ème} fois consécutive en peu de temps (après les préavis 16/2013 sur la modification du règlement communal de la taxe d'entreprise relative aux déchets et celui 18/2013 du PPA Les Fortunades), les préavis présentés au Conseil par la Municipalité ne soient pas clairs et donnent une impression de précipitation, aussi bien dans la rédaction que dans la réflexion sur les montants sollicités.

La Commission est consciente qu'en l'absence momentanée de Secrétaire municipale la tâche soit plus ardue, mais elle estime que mieux les préavis sont pensés et rédigés, mieux les commissions peuvent travailler, mieux la discussion peut se faire lors du Conseil et les décisions se prendre judicieusement.

La Commission profite par ailleurs de demander à la Présidente du Conseil de prévoir au moins une séance supplémentaire du Conseil dès 2014, afin que les préavis puissent être traités par les commissions avec moins d'urgence et que leur travail soit un peu dilué dans le temps. Elle a eu 10 jours pour faire l'analyse de ce préavis et ce n'est pas normal.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini :

Il souhaite préciser que ce n'est pas au Conseil de décider des séances, mais à la Municipalité en fonction des préavis. Il n'estime pas utile de fixer 8 séances alors que 6 suffisent. Il est d'accord sur le point d'avoir plus de temps pour traiter. Il évoque le fait de ne pas oublier toutefois qu'une séance supplémentaire a été ajoutée au mois de septembre. Il est vrai qu'en période scolaire, c'est plus difficile, surtout s'il existe des préavis plus urgents. Chaque conseiller et conseillère s'est engagé(e) et parfois, ce n'est pas toujours comme il(elle) veut. Ce n'est au Conseil communal de décider du nombre de séances, mais à la Municipalité de proposer au Conseil.

Mme L. de Palma :

Elle est convaincue que le Bureau du Conseil travaille main dans la main avec la Municipalité, que la planification des séances se fait de concert et que si le Bureau remarque des vacances ou autres, il y a possibilité de s'organiser. Elle comprend la fixation de la séance

d'octobre à cause du taux d'imposition lié à des prérogatives, néanmoins elle estime que ce préavis-ci aurait dû être planifié à un autre moment, afin de travailler plus sereinement et pas seul.

- M. R. Bech : Il a entendu le mot « précipitation ». Si l'un des griefs qu'on pourrait donner aux préavis municipaux est un excès de précipitation, il est convaincu qu'ajouter une séance de Conseil communal ou 2, à un agenda déjà bien chargé, ne va pas anticiper sur cette précipitation à un parlement de milice. Les Municipaux sont aussi des gens de milice et ils consacrent du temps important à leur activité. A son avis, le problème de la précipitation ne serait pas résolu par une séance de Conseil supplémentaire.
- M. R. Emery : Il demande à la Commission des finances, par rapport au paragraphe de son rapport « Du fait de ce nouveau préavis, celui accepté en 2010 par le conseil communal de Grandvaux dans le but d'étudier la mise en place de l'UAPE du Genevrey devient caduc. Le montant accepté était de CHF 90'000 et son utilisation actuelle est à hauteur de CHF 30'000 y compris la somme de CHF 20'000 pour les frais de l'étude réalisée en octobre 2013 par le bureau d'architecte Cardinaux à Grandvaux », ce que l'on va faire des CHF 60'000.- restants ?
- M. B. Rufi : Un crédit voté par le Conseil communal qui n'est pas utilisé dans son objectif devient sans effet. On pourrait voter un crédit d'étude de CHF 1 million et si l'étude coûte CHF 800'000, les CHF 200'000 restants ne peuvent pas être utilisés pour autre chose et cela s'arrête à CHF 800'000.
- M. Y. Delaloye : La pertinence de cette phrase dans le rapport était aussi d'éviter d'autres utilisations par la Municipalité de cette liberté qu'elle aurait entre CHF 30'000 et CHF 90'000. Cette fois, on coupe. Avant de commencer à chiffrer des dépenses, par exemple pour le collège des Ruvines, il serait pertinent de s'inquiéter de son état, plutôt que d'engager plus de CHF 2 millions de travaux d'entretien du bâtiment prévus dans la 1^{ère} version du préavis, ne sachant pas si dans 5 ans, le Conseil estimerait qu'on n'aurait pas dû dépenser cet argent.
- Mme M. Thévoz : Elle demande pourquoi Pully ne peut pas accueillir la vingtaine d'élèves jusqu'en 2017 ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : La commune de Pully fait déjà un effort substantiel. La commune de Bourg-en-Lavaux incombe au fait que tous les élèves qui commencent leur scolarité à Pully puissent la finir, en acceptant aussi que pour cette année, les élèves commençant dans ce nouveau système à Pully puissent finir à Pully. Cette commune a une dynamique et une croissance beaucoup plus importantes que Bourg-en-Lavaux. S'inscrivant dans le développement du projet

d'agglomération Lausanne-Morges, Pully attend entre 3'000 et 4'000 nouveaux élèves et gère ses problèmes. M. Kazemi la remercie d'avoir joué le jeu de la solidarité intercommunale, mais Pully a évoqué qu'au-delà de cette année, elle ne pourra plus accueillir les élèves de Bourg-en-Lavaux.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 23/2013 de la Municipalité du 7 octobre 2013,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix (à l'unanimité)

- **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site du Genevrey à Grandvaux ;
- **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude préalable de CHF 135'000.- TTC pour la réalisation des études préliminaires, l'établissement d'un concept général d'organisation, la définition du programme des travaux et la clarification des procédures nécessaires au regroupement des infrastructures scolaires primaires et parascolaires sur le site des Ruvines à Cully ;
- **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;

d'amortir l'investissement sur une durée de 15 ans, à raison de CHF 18'000.- par année, (chapitre 420), le 1^{er} au budget 2014.

8. PRÉAVIS N° 24/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES INFORMATIQUES (CAPACITÉ RÉSEAU, OUTILS DE FACTURATION, GUICHET VIRTUEL ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES)

Chacun a reçu le rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme A.-V. Wiget : Elle a constaté que dans les comptes 2012, il y avait déjà plus de CHF 40'000 de dépassement de budget ; cette année, on demande encore CHF 60'000 de dépassement, ainsi qu'un investissement, soit un total de CHF 100'000 de plus que ce qui est prévu. A-t-on une chance de penser que si on accepte ces dépenses, on puisse arriver à un système informatique utilisable et que cela ne continue pas à coûter le lard du chat ?

(Arrivée de M. P. Riesen à 21h15)

M. Y. Kazemi, Municipal : Dès le départ, on a rencontré de gros problèmes de réseau et de système informatique. La 1^{ère} partie du dépassement de crédit est liée à l'assainissement du réseau. Le travail a été fait en 2012 et on a pu obtenir un réseau fonctionnel à l'administration communale. Pendant cette période, d'autres travaux sont venus se greffer, comme la gestion courante, l'achat de nouveaux logiciels pour la facturation de la taxe déchets, etc. La Municipalité avait décidé, lors de cette période de transition, de geler un certain nombre de factures avec son partenaire informatique, pour se donner un droit de négociation sur une prestation qu'elle jugeait de qualité discutable. A l'issue du processus, on a financé plus de la moitié du plan performances par des gestes commerciaux de l'entreprise. L'impact un peu pervers est que la Municipalité n'avait pas, en 2012, une visibilité assez claire sur d'autres travaux informatiques en cours. On a pris en compte cette situation et on régularise ce soir des dépenses de fonctionnement, comme l'achat de nouvelles prestations, notamment l'installation du guichet virtuel. On a un système stabilisé qui fonctionne à la satisfaction des utilisateurs, que ce soit au niveau de l'administration ou des utilisateurs externes. On ne devrait pas procéder à l'achat de nouveaux logiciels nécessaires. Il souhaite qu'on sépare ces deux dispositifs, à savoir le 1^{er} dépassement qui remédie à la stabilisation du réseau et le règlement d'un certain nombre de dépenses pour le fonctionnement normal, notamment l'achat d'un nouveau logiciel pour les RH.

Mme V. Hill : La Municipalité est-elle satisfaite de la qualité des prestations d'Ofisa ?

M. Yves Kazemi, Municipal : Il répond affirmativement. La Municipalité doit assumer un certain nombre de lacunes. Elle se trouve dans une situation où on devrait engager une personne compétente du domaine informatique, ce qui n'est pas possible par rapport aux investissements. L'entreprise Ofisa est très compétente quant aux logiciels métiers. Elle héberge complètement le site de la commune et il aurait fallu faire un contrôle plus pointu du réseau de la commune. On s'est rendu compte que 90% des installations étaient obsolètes et faisaient blocage. Le système était complexe, on a repris la maîtrise

aujourd'hui, développé des compétences et posé des structures. Il est possible qu'à l'avenir on pérennise un mandat de prestations du réseau d'appui informatique.

Mme L. de Palma : A propos du geste commercial d'Ofisa, il s'agit bien d'un report de facture et non d'un « cadeau » ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il y a eu un vrai geste commercial, c'est-à-dire qu'Ofisa a abandonné la facturation en 2011 concernant le passage de 42 à 52 postes, équivalant environ à CHF 15'000. On a actualisé le nombre de postes informatiques dès 2013 et dû rétablir une base de confiance avec le prestataire.

M. J.-L. Bandini : Il ne s'imaginait pas que le point 1 « Remarques préliminaires » du rapport de la Commission des finances viendrait aussi rapidement après son intervention de la dernière séance du Conseil, à propos de l'utilisation de la somme de CHF 500'000 (dépassements extraordinaires).

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 24/2013 de la Municipalité du 7 octobre 2013,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 46 voix et 7 abstentions

- 1. **D'accorder** à la Municipalité un dépassement de budget 2013 de fonctionnement de CHF 63'300 ;
- 2. **D'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 31'700.- pour l'acquisition du logiciel RH et salaires ABACUS ;
- 3. **De financer** cet investissement par la trésorerie courante ;
- 4. **De répartir** la somme de CHF 16'000.- sur le compte 190.316.200 (hébergement du système informatique);
- 5. **De répartir** la somme de CHF 10'800.- sur le compte 190.316.210 (maintenance des logiciels);

- 6. **De répartir** la somme de CHF 36'500.- sur le compte 190.318.500 (honoraires - assistance);
- 7. **D'amortir** l'investissement de CHF 31'700.- sur une année, soit en 2014 (chapitre 190).

9. PRÉAVIS N° 21/2013 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2014

Chacun a reçu le rapport de la Commission des finances, il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme F. Reijsoo : Elle souhaite s'informer sur la catégorie « célibataire sans enfant ». Elle ne comprend pas exactement quelle est cette catégorie. S'agit-il de ménage mono-personne ? Si tel est le cas, elle ne comprend pas pourquoi ces personnes seules sont taxées plus que les autres catégories ?

M. R. Bech : Il s'agit d'exemples. Il existe des célibataires avec enfant dont le taux d'impôt est légèrement inférieur aux célibataires sans enfant. Les personnes seules comme les personnes âgées ont le même taux que les célibataires sans enfant.

M. M. Duboux : Il est très surpris de l'augmentation du taux d'imposition de la commune avant que le budget ne soit établi. Ainsi, il propose une augmentation de 2 points d'impôt et non de 4, ou de reporter ce préavis à la prochain séance quand on en saura plus.

M. J.-P. Haenni, Municipal : La Municipalité doit déposer le taux d'imposition à la Préfecture d'ici le 1^{er} novembre ; il s'agit d'une exigence cantonale. Le budget arrive à bout touchant. Si on souhaite rentrer dans les comptes correctement, il faut percevoir cette augmentation de 4 points d'impôt. Le Conseil vient de voter des préavis à hauteur de plusieurs millions et il doit assumer les investissements. On devrait autofinancer environ 60% des investissements. On est donc loin du compte, puisque l'autofinancement est en dessous de 0. Nous devons donc emprunter pour le ménage courant, d'où la raison de cette augmentation du taux d'impôt.

M. J.-F. Parisod : Il s'interroge sur la facture sociale. Une partie des charges devrait être reprise en 2014 par l'Etat, au niveau des soins à domicile. La facture sociale devrait baisser d'ici à 2020.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que la facture sociale va augmenter d'environ 15%. Sur la péréquation, on a été gagnant grâce à la fusion, par rapport à la couche de population : on économise CHF 570'000 de 2011 à 2013. Toutefois, au sujet de la facture sociale, elle coûte, de 2011 à 2013, CHF 507'000 de plus. En 2011, l'ARAJEL a coûté CHF 719'000 aux 5 communes séparées. Entre 2011 et 2013, elle coûte CHF 430'000

supplémentaires. On a aussi l'APOL qui a coûté en 2011 CHF 1'146'000 et se chiffre en 2014 à CHF 1'547'000. Toutes ces augmentations réunies représentent une augmentation des charges de CHF 826'000 et c'est la raison pour laquelle le taux d'imposition est à la hausse.

M. S. Crosa : Cela fait la 2^{ème} année qu'on subit une hausse des impôts. L'année dernière, la hausse d'impôt n'a pas été perçue par le taux d'imposition, mais CHF 1 million couvert par la taxe des déchets. La Municipalité avait proposé de baisser 1 point d'impôt et la Commission des finances a souhaité 1 point de plus. 4 points d'impôt de l'année passée liés à la taxe des déchets représentent à une hausse de 4 points et ce soir, on repropose une hausse de 4 points d'impôt. A son avis, on ne subit que des hausses des coûts. Cela s'arrêtera-t-il ou est-trop trop optimiste au départ ?

M. R. Bech : Les chiffres intégrant le budget 2013, les prévisions 2013 et les premiers pronostics 2014 tiennent compte de la taxe des déchets qui couvrent la gestion des déchets. Même avec la gestion des déchets, les chiffres sont négatifs. Il y a quelques éléments positifs relevés dans le rapport de la Commission des finances qui consistent en une stabilisation minimum des dépenses cantonales au sens plus large, imposée par le canton ou d'autres organismes supra-communales. Malgré cela, il existe un certain nombre d'investissements importants et essentiels pour le bien de la commune. A ces fins, on a besoin d'avoir un ménage communal qui tourne bien, d'où l'augmentation de 4 points d'impôt parfaitement justifiée et nécessaire.

M. J.-L. Bandini : Il abonde dans le sens de M. Bech et évoque les nouveaux projets de la commune. On doit investir et on a besoin de la jeunesse, comme le projet de la place de sports. Le taux d'imposition proposé est pour 2014. Il se peut que le taux baisse et rien n'empêche la Municipalité de modifier le taux pour 2015. Comte tenu des investissements importants, la Municipalité doit se donner les moyens, aussi M. Bandini appuie fortement la position de la Municipalité.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il souhaite rappeler la situation financière de la commune comme suit :

Dettes :	CHF 20 millions
Fortunades :	CHF 6 millions
Ecoles :	CHF 8 millions
ASCL Puidoux :	CHF 10 millions dont l'armortissement incombe à la commune de Bourg-en-Lavaux.

On est donc largement au-dessus des CHF 45 millions de plafond d'endettement dans les 4 à 5 ans qui viennent.

Il estime les propos de M. Bandini positifs, car on a des projets importants dans cette commune.

Mme L. de Palma : Elle aimerait ajouter que dans ce préavis, il n'y a pas eu de Commission ad hoc. C'est l'usage, car c'est la Commission des finances en principe qui traite. Par contre, pour l'année prochaine et c'est de la prérogative du Conseil communal, de plusieurs conseillers qui souhaiteraient discuter dans le cadre d'une commission ou pas, au cas où le prochain taux d'imposition devait augmenter ou stagner - alors qu'on estime qu'il devrait diminuer - de faire une proposition dans les délais et l'argumenter, afin que l'arrêté d'imposition aille dans le sens souhaité ; cela est possible dans le cadre du règlement du Conseil communal. Elle soutient les projets et rappelle, selon les propos de M. Bandini, que le taux proposé n'est que pour une année.

Mme Ch. Lavanchy : Elle aimerait rappeler les promesses faites aux citoyens avant la fusion, à savoir pas d'augmentation du taux d'imposition dans l'immédiat. Elle rappelle que la taxe déchets se situe parmi la plus chère du canton et, contrairement à d'autres communes, aucune rétrocession n'a été faite soit par un point d'impôt, soit sur la facture d'électricité comme à Lausanne. Elle s'oppose à cette augmentation, cela fait beaucoup pour l'instant et elle estime qu'on pourrait attendre une année.

Mme F. Gross : Elle aimerait rappeler que, selon la presse, quelques communes fixent la taxe forfaitaire sur les déchets à CHF 100.-/150.- par personne et non par ménage et que Bourg-en-Lavaux ne perçoit de loin pas la taxe la plus élevée. Elle abonde dans le sens des propos de M. Bandini et ajoute, quant au taux d'imposition, que la Convention de fusion garantissait au début de la fusion le taux d'imposition le plus bas des 5 anciennes communes séparées. Elle aime à répéter ce qu'un Conseiller d'Etat dit souvent : « les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain ». Dans ce Conseil, on n'y pense pas souvent et elle estime que les investissements de projets à venir comme le PPA de l'Hôpital ou le PPA de Cully-Gare sont magnifiques. Elle espère que personne ne va accuser la Municipalité ni le Conseil communal de flouer ses citoyens. Tout évolue (facture sociale, police intercommunale, etc.), le canton évolue et on ne peut que participer au système fédéraliste.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 21/2013 de la Municipalité du 23 septembre 2013,

- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 46 voix, 5 contre et 2 abstentions

- 1. **D'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 exclusivement ;
- 2. **De fixer** le taux communal d'imposition à 65 % de l'impôt cantonal de base ;
- 3. **De maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2013.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Il communique que par un recrutement traditionnel, Mme Sandra Valenti sera la nouvelle secrétaire municipale, déjà employée de l'administration communale.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il annonce que M. Bernard Pillard, ancien agent de police à Grandvaux et bien connu au-delà des limites communales, est décédé le 27 septembre 2013 à 67 ans. Dans le prochain numéro de La Feuille, un article sera consacré à M. Pillard pour tout ce qu'il apporté durant de nombreuses années.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il informe que la circulation et le stationnement durant les vendanges, ainsi que d'autres soucis liés à l'APOL, notamment le marathon de Lausanne, se sont bien déroulés.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle informe que le résultat des vendanges communales est inférieur de 20% par rapport à 2012.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Chantier des Colombaires : l'avancement des travaux est bon et la Municipalité espère arriver au bout de la route avant les fêtes de Noël.

Courrier des riverains de la RC780 de Villette : la Municipalité a écrit au Conseil d'Etat, à Mme Gorite, pour essayer d'avoir un rendez-vous. Dès qu'il y aura du nouveau, il informera le Conseil.

Il profite de remercier la Commission des finances de son travail, car c'est une commission qui fonctionne souvent et est très sollicitée. Il remercie encore le Boursier, même s'il n'a pas eu besoin de prendre la parole, de sa présence.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il communique que MM. Arminio et Fiaux, concierges, ont réussi brillamment les examens et obtenu leur brevet de concierge. (*Acclamations*)

Il informe ensuite que les travaux de l'ancien local du feu à Epeses débiteront lundi prochain.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il remercie le Conseil de l'adoption des préavis ainsi que les commissions de leur travail.

Au niveau de la réorganisation scolaire, les travaux vont bon train concernant le collège de Puidoux. Le lauréat par rapport au concours d'architecture a été désigné. L'information officielle ainsi que la présentation du projet seront publiées le 23 novembre.

Il demande encore de mettre au prochain ordre du jour du Conseil, la dénomination de 10 représentants au Conseil intercommunal de l'ASCL, selon les statuts.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. M.-H. Noverraz : Il a passé au terrain multisports tout à l'heure et demande où se trouve l'interrupteur qui actionne l'éclairage ?

M. G. Hauert, Municipal : C'est une bonne question. Cela fonctionne jusqu'à 20h, l'interrupteur existe, mais il ne sait pas où il est.

M. P. Paschoud : Dans la presse, on a lu l'arrivée de Burger King au restoroute de Lavaux. Il souhaite exprimer les inquiétudes de certains habitants des hauts de Grandvaux par rapport au trafic et au stationnement. Il se rend compte que Burger King attirera encore plus de monde qu'Auto Grill et invite la Municipalité à suivre cette affaire et son impact possible.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique qu'une zone villas est en train de se construire au-dessous du restoroute. Lorsque ce plan de construction a été admis par l'Etat, il a exigé qu'une quarantaine de places de parc soient érigées sitôt les travaux finis. C'est un investissement de plus pour la commune et il ne sait pas si les places seront payantes ou pas.

M. J.-C. Schwaab : Il rebondit sur la question concernant le restoroute. Il aimerait savoir si le règlement communal sur les horaires d'ouverture prévoit une ouverture 24h/24 de cet établissement ?

- M. JP Demierre, Municipal : Il se renseigne, car le règlement de police est en train de se mettre en place avec tous les partenaires. Comme il s'agit d'une route nationale, il répondra à la prochaine séance du Conseil communal.
- M. J.-C. Schwaab : Il demande, parmi les partenaires pour les négociations que M. Demierre évoque, s'il y aura aussi des représentants du personnel ?
- M. JP Demierre, Municipal : Il a cité M. Schwaab au Comité directeur et M. Schwaab sera en première ligne.
- M. D. Fauquex : Il profite de la présence du Boursier pour lui demander s'il est possible de mettre un libellé concernant les vacances qu'il reçoit, surtout si on fait partie de plusieurs commissions ?
- M. le Boursier : Il répond par l'affirmative et que c'est tout à fait possible.
- M. P. Baumann : Il est surpris d'apprendre que lors d'un mariage qui s'est déroulé samedi dernier dans ce lieu, on y a bu du vin espagnol. Il lui avait semblé que le règlement édictait de prendre des vigneronns de la région ?
- M. G. Hauert, Municipal : Il est difficile de contrôler dans les manifestations si le vin provient de la région.
- M. le Syndic : Il informe que lorsque les demandeurs remplissent leur feuille de location, ils devraient impérativement écrire le nom du fournisseur ou du traiteur. Sinon, cela serait un bon motif de refuser une location.
- Mme F. Gross : Elle évoque le courriel qui a été envoyé par la secrétaire aujourd'hui qu'elle remercie. Elle insiste sur la soirée d'information-débat qui aura lieu le 6 novembre à 19h au Forum de Savigny sur la « LAT, Plan directeur cantonal quelle autonomie pour ma commune » ! Il s'agit d'une séance organisée par le PLR Vaud, d'un domaine où le carcan législatif est important et ce sera l'occasion de rencontrer certains députés du district, ainsi que de débattre de cette thématique importante qui concerne tous. Elle encourage les conseillers et les personnes intéressées à s'inscrire, y participer et faire part de leurs préoccupations à Mme de Quattro.
- Mme N. Cuénoud : Au sujet du changement de gestion de l'Auberge du Raisin, elle souhaite connaître comment ça se passe et, parallèlement, comment l'Hôtel du Monde à Grandvaux fonctionne ?
- M. le Syndic : A l'Auberge du Raisin, il n'a y pas de changement de gestion mais simplement un changement de Chef qui a tenu l'hôtel de la Gare de Lucens précédemment. Pour rappel, cet établissement est géré par la famille Gauer depuis 53 ans qu'il remercie de sa fidélité.

L'auberge rapporte une moyenne de plus de CHF 50'000 par année bon an mal an. Quant au 2^{ème} point, il ne sera pas discuté ce soir, concernant des propos privés. Le Conseil sera par contre tenu au courant de la suite.

- Mme S. Berthet : Elle a reçu un téléphone de M. Chamorel, de la Compagnie du Gaz de Vevey et se demande si la Municipalité a l'intention de faire une fouille sur le Chemin de Chauderon, peut-être prévue avec la réfection du chemin ?
- M. P. Chollet, Municipal : La Compagnie du Gaz interviewe des gens qui se situent dans une certaine portion de route. S'il y a 8 ou 10 personnes intéressées, compte tenu que la conduite du gaz passe sous la Route du Signal, la Compagnie du Gaz pourrait alimenter le chemin de Chauderon. Un gros chantier de réfection de la route ainsi que l'éclairage public sera organisé à priori en 2014. La Municipalité va rencontrer toutes les entreprises concernées : Romande Energie, Tél Lavaux, le gaz, etc. pour faire le point sur ce projet. Cette démarche de la Compagnie du Gaz est faite dans ce but-là. Il n'est pas prévu de faire une fouille sur le Chemin de Chauderon uniquement pour le gaz.
- M. J.-P. Haenni, Municipal : La Municipalité et M. Favey, Chef du Service Infrastructures, se réunissent deux fois par année, en mai et en novembre, soit dans 2 jours, pour une séance interservices, avec le service du gaz, Swisscom, etc. On leur explique tous les projets de la commune et leur demande ce qui est prévu pour l'année en cours. Il est étonné qu'ils n'aient pas signalé l'installation du gaz au Chemin du Chauderon.
- Mme J. Potin : Concernant le parking du Bougnon, elle remercie M. Demierre de son intervention efficace qui a été très appréciée. Quant à son entretien, elle souhaite avoir un meilleur entretien des jardins, car il fallu téléphoner 3 fois à la Municipalité pour le changement des ampoules et maintenant, il y a des buissons qui viennent sur les marches d'escaliers ce qui est dangereux. Elle souhaite que la Municipalité surveille cela. Dans le cahier des charges, elle aimerait également que le nettoyage du frigidaire et congélateur de l'ancienne maison communale soient nettoyés plus régulièrement.
- M. G. Hauert, Municipal : A propos de l'entretien des jardins, c'est la voirie qui va s'en occuper, dicastère de sa collègue, Nicole Gross qui a pris note. Le nettoyage du congélateur collectif est prévu et va se faire de fond en comble cet hiver. Il faudra compter environ une semaine pour vider les caves et nettoyer.
- Mme A.-V. Wiget : Elle demande si des démarches sont entreprises pour le développement de la fibre optique dans la commune ou si elle reste tributaire de Cablecom ?

M. P. Chollet, Municipal : Pour les personnes qui sont câblés par UPC Cablecom, cela ne pose aucun problème. Quant à Swisscom, elle décide à quels endroits et à quel moment elle va poser la fibre optique pour améliorer son réseau. Sa politique est particulière car, pour équiper la commune, si les coûts se montent à CHF 1 million, elle demande une participation communale pour moitié. Beaucoup de communes sont opposées, car elles ne peuvent pas recevoir de restitution d'une partie des encaissements de Swisscom. Le géant équipe au fur et à mesure des tronçons intéressants. Actuellement, les efforts sont orientés dans les villes. La Municipalité n'a aucune incidence.

La Présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu **le vendredi 6 décembre à la salle des Mariadoules à Aran, à 17h**, suivie du repas de fin d'année.

La séance est levée à 22h15.

Un apéritif est offert au foyer à toutes les personnes présentes, membres du Conseil et public.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 7 novembre 2013